

Premières démarches pour l'emploi d'un assistant maternel

Une réunion de 18h30 à 20h30, par secteur, pour les parents ou futurs parents.

Mardi 21 mai 2024

■ Arpajon

Contact : 01 64 90 89 77

Jeudi 20 juin 2024

■ Saint-Germain-lès-Arpajon

Contact : 01 64 55 10 15

Jeudi 19 septembre 2024

■ Ollainville

Contact : 01 69 72 15 22

Jeudi 17 octobre 2024

■ Cheptainville

Contact : 01 64 95 44 37

Mardi 10 décembre 2024

■ Breuillet

Contact : 01 64 56 68 09

L'agrément

Les obligations de chacun

Les aides de la CAF

La recherche de l'assistant(e) maternel(le)

La rémunération, le contrat de travail

La déclaration initiale et mensuelle

Le déroulement de l'accueil



Contactez le RPE organisateur :
le lieu exact de la réunion
vous sera communiqué sur inscription

www.coeuressonne.fr